

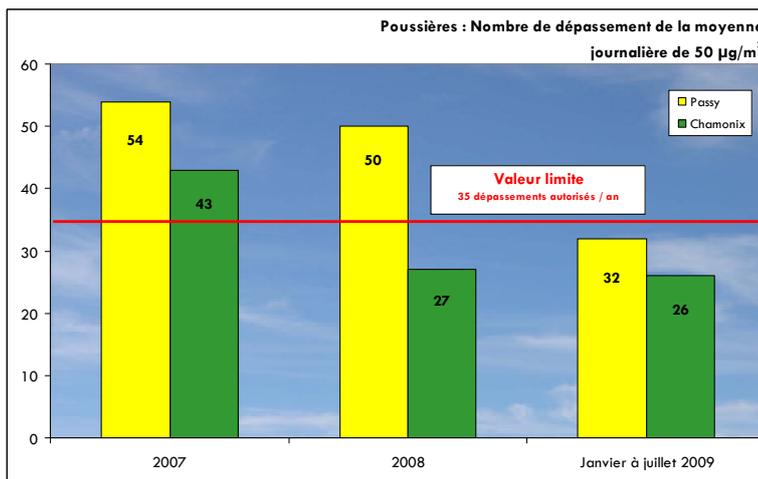
De nouveaux polluants atmosphériques mesurés dans la vallée de l'Arve

L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air-APS) a poursuivi en 2008 l'évaluation sur le territoire des concentrations de H.A.P. (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), qui font partie des polluants nouvellement réglementés¹.

Les Résultats

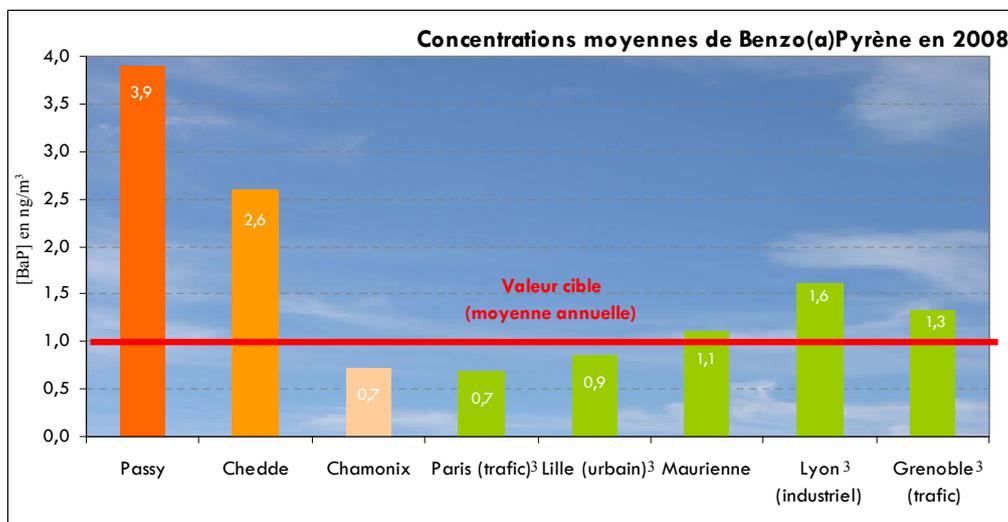
Après la Maurienne² qui a montré des résultats au dessus de la valeur cible, et avant la Tarentaise qui est étudiée en 2009, il semblait judicieux de prospecter la vallée de l'Arve et plus particulièrement le fond de la vallée qui est particulièrement concernée par ce polluant compte tenu de la présence importante des différentes sources anthropiques de cette famille de polluants.

Le suivi des poussières en suspension sur la station fixe de Passy nous a déjà montré la sensibilité de cette zone, avec le dépassement systématique de la valeur limite depuis sa mise en fonctionnement en 2007 (voir le graphique ci-dessous).



Avec 32 dépassements au 1^{er} juillet 2009, on peut d'ores et déjà craindre que la situation sera similaire en 2009.

Les mesures en H.A.P. réalisées lors de l'étude ne font que confirmer la sensibilité de cette zone : à ce jour, le site de Passy observe une des plus fortes (sinon la plus forte) valeurs enregistrées en France (voir le graphique ci-dessous).



¹ Directive européenne du 15 décembre 2004 (2004/107/CE)

² Rapport disponible sur notre site Internet : http://www.atmo-rhonealpes.org/Site/media/voir/mesures_dhydrocarbures_aromatiques_polycycliques_hap_en_maurienne

³ Sources : AirParif, Atmo Nord-Pas-de-Calais, Atmo Rhône-Alpes.

Des H.A.P. ?

Qu'est ce que c'est...

Des hydrocarbures aromatiques polycycliques. C'est une famille de composés chimiques constitués d'atomes de carbone et d'hydrogène. Compte tenu de leur stabilité dans l'environnement et de leur toxicité, 16 d'entre eux ont été déclarés comme polluants prioritaires par l'Agence de l'Environnement Européenne (E.E.A.).

Les H.A.P. sont très étudiés car ce sont des composés qui peuvent être présents dans tous les milieux environnementaux et qui montrent une forte toxicité. Ils peuvent effectivement causer d'importants dommages sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Certains d'entre eux comme le benzo(a)pyrène, sont reconnus cancérigènes par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Ce composé est donc réglementé et sert d'indicateur pour l'ensemble des H.A.P. présents dans l'air. C'est effectivement le plus étudié des H.A.P. car il représente 40% de la toxicité globale de cette famille.

Les H.A.P. proviennent en particulier de la combustion automobile, de la combustion domestique (charbon, bois...), de la production industrielle (métallurgie, fonderie...) de la production d'énergie (centrales électriques fonctionnant au pétrole, au charbon...) ou encore des incinérateurs.

Compte tenu des valeurs observées, l'évaluation devra se poursuivre dans les années à venir et la question de la pérennisation de la mesure des H.A.P. en continu sur Passy se pose déjà.

Aux vues des niveaux de pollution particulièrement élevés en poussières et en H.A.P., des actions peuvent être envisagées à différents niveaux ; tant par les industriels que par les particuliers, ou que l'Etat et les collectivités. L'Air est la propriété de tous et tout le monde peut agir pour améliorer la situation.

Les différents plans et programmes qui sont ou seront mis en œuvre sur le secteur devraient être autant de prétextes pour organiser une concertation. Cette réflexion commune doit être la base d'une prise de conscience qui permette à tout à chacun de comprendre et ainsi pouvoir agir en fonction de ses compétences.

Si les industries réfléchissent à la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles pour limiter leur rejet dans l'atmosphère, les autres acteurs doivent également examiner comment réduire l'impact du chauffage individuel ou collectif, des déplacements, du brûlage des déchets verts, ...

Air-APS est prêt à jouer son rôle en informant de la situation, en étudiant les phénomènes en jeu et en évaluant les effets des politiques proposées.

Pour en savoir plus :

Le rapport complet "Mesures de H.A.P. dans la vallée de l'Arve" est disponible sur notre site Internet : www.atmo-rhonealpes.org ou sur le site Transalp'Air sous l'onglet Publications : <http://transalpair.eu/index.php?page=publication>

Air-APS - L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie

Savoie Technolac - BP 339
30, Allée du Lac d'Aiguebelette - Bât. Passerelle 5
73377 LE BOURGET DU LAC Cedex
Téléphone : 04 79 69 05 43
Fax : 04 79 62 64 59
E-mail : air-aps@atmo-rhonealpes.org
Site Web : www.atmo-rhonealpes.org

Infos Qualité de l'air :
Serveur vocal : 04 79 69 96 96

Rhône-Alpes Région



Réseau national des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

